

Procès-Verbal du Conseil Syndical

Séance du 27/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du vingt septembre deux mil vingt-deux, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie à Miribel-Les-Echelles, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : Roland BESSON, Freddy REY

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Pierre FAYARD, Roger JOURNET.

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Bertrand PUGNOT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON, Fabien GALLICE, Éric PHILIPPE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs : Patrick ROULAND

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Nadine REUX, Marc GAUTIER, Stéphane GUSMEROLI, Evelyne LABRUDE, Mathias LAVOLE, Marie-Christine FRACHON, Dominique COMBAZ, Alain PERROT, Raymond VAGNON.

AVAIENT DONNE POUVOIR

Patrick ROULAND à Jean-Louis Reynaud

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Clémentine PERIAL, chargée de mission ressource en eau, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Didier GIRARD, Directeur technique et administratif

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 05. Il remercie Williams DUFOUR pour l'accueil dans les locaux de sa mairie et remercie les délégués de leur présence.

Ordre du jour

Le Président demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1/ Rapport activité 2021,

2/ Etude stratégique de la ressource en eau / dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe,

3/ Délibérations :

- Délibération demande de financement marché EDD hors PEP,
- Délibération ACBC Insertion gestion végétation,
- Délibération DM compte 041 + frais dossier CACE (cpté 627),
- Délibération Animation scolaire,
- Demande de financement pour le programme de ripisylve année 2022-2023
- Délibération étude de plan de gestion ripisylve CCLA,
- Délibération espèces exotiques envahissantes,

- Délibération convention de mise à disposition de la digue de la Broue et des propriétaires riverains,
- Délibération d'autorisation au président de signer l'Accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truison
- Délibération d'autorisation au président de signer l'Accord-cadre à bons de commande élaboration des dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguements sur le bassin GATB et de leur plan de gestion de la végétation
- Désignation de deux représentants au concours pour les nouveaux bâtiments

4/ Divers / Questions :

- Parcours de formation des élus face aux risques d'inondation,
- Prochaines dates...

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 11/07/2022 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du compte-rendu avec à l'unanimité

Rapport d'activité 2021

Jean-Louis Reynaud expose à l'assemblée le projet de rapport d'activité 2021. Jean-Louis Reynaud explique que le rapport sera envoyé, à minima, par courrier postal et électronique en un exemplaire aux EPCI ainsi qu'aux 58 communes.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le rapport d'activité 2021

Etude stratégique de la ressource en eau / dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie de la nappe

Clémentine PERIAL prend la parole pour expliquer les objectifs de l'étude stratégique de la ressource en eau qui sont :

- ✓ Acquérir et renforcer la connaissance de la ressource en eau
- ✓ Préserver la ressource en eau superficielle et souterraine
- ✓ Identifier les relations nappes / rivières et zones humides
- ✓ Préserver les zones humides et les milieux aquatiques
- ✓ Mettre en place un plan de gestion quantitatif de la ressource en eau en améliorant le partage de la ressource et en prenant en compte le changement climatique.

Elle précise que la consultation sera faite en fin d'année 2022 ainsi que la création d'un CoPil et d'un CoTech. Le démarrage de l'étude est prévu pour le début de l'année 2023. Cette étude sera répartie en quatre secteurs :

- Herretang / Guiers Vif / Guiers
- Ainan
- Bièvre aval
- Confluence Guiers / Rhône

Ensuite Clémentine PERIAL présente le détail de cette étude qui comprendra sept phases

- Caractérisation des sous-bassins et aquifères & Recueil de données (3 mois)
- Bilan des prélèvements existants, analyse de l'évolution (4 mois)
- Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes (6 mois)

- Détermination des débits Minimum Biologiques et des objectifs de niveau de nappe (4 mois)
- Détermination des volumes prélevables et des débits d'Objectif d'Etiage (4 mois)
- Proposition de répartition des volumes entre les usages et proposition de périmètre d'organisme unique (3 mois)
- Elaboration d'un PGRE (1 an)

Clémentine PERIAL présente ensuite la mise en œuvre de dispositifs de suivi des débits d'étiage et de la piézométrie en nappe :

- Mise en place d'un réseau de mesures des masses d'eau (8 mois)
- Acquisition et traitement des données
- Modélisation de l'aquifère

Et enfin elle présente le planning prévisionnel qui est sur trois ans.

Didier Girard précise qu'il faut se projeter sur des horizons plus lointains pour ne pas manquer d'eau. L'été 2022 nous a montré que la ressource en eau n'est pas inépuisable.

Daniel BATON indique qu'il existe des piézomètres qui ont été installés soit par la CCVDD, soit le SYMBHI, soit le CNR. Il est peut-être judicieux de les utiliser.

Bertrand PUGNOT indique que côté Val Guiers, il existe une connaissance orale mais qu'il n'existe pas forcément de restitution écrite.

Délibérations

- **CS-2022-43-demande de financement SE Chorolant et de St Laurent du Pont Hors PEP** : les financements par l'intermédiaire du PEP de ces études ne concernent pas la totalité des études de dangers et dossiers d'autorisation susceptibles d'être réalisées.
Le Président indique que le montant estimatif est de 117 000 € HT soit 140 400 € TTC.
Il propose de solliciter les aides des financeurs de l'Etat et du conseil départemental de l'Isère les plus élevées possibles.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires.

- **CS-2022-39-ACBC gestion végétation** : Suite à l'avis d'appel public à la concurrence de l'accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truison pour le lot 1, le lot 2, le lot 3 et le lot 4, envoyée le 16/06/2022, et les offres de l'Association des emplois verts ressource pour le lot 1 et le lot 2, l'offre d'Acty Chantier pour le lot 3, et l'offre OSEZ pour le lot 4, le Président demande l'autorisation de signer l'accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truison

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer le marché accord-cadre de services sociaux pour des prestations d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels sur les bassins versants Guiers, Bièvre et Rieu-Truison

- **CS-2022-36-DM N°1** : les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2022 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Assurances	6161	400		
Frais bancaires et assimilés			627	400

Monsieur Le Président explique que le SIAGA a demandé à la société Agate la réalisation d'une mise à jour de l'inventaire, de l'état de l'actif et des amortissements.

Il explique qu'il convient de passer des écritures patrimoniales (compte 041), qui n'ont aucun impact sur le budget, afin de mettre à jour certains biens, comme suit :

Biens d'origine	Biens définitifs	DI	RI	MONTANT
TERRAIN		2111/041	2121/041	200.00
2019-MARAIS	2020-ZH BONNARD LA PLAGNE	2121/041	2111/041	15 030.00
2315-2013-04	2013-04	2181/041	2151/041	1 399.60
2020-MOULIN	2019-01	2128/041	2031/041	37 865.40
	ROMAGNIEU	2031/041	2312/041	4 470.00
TOTAL :		58 965.00	58 965.00	

SUBVENTIONS

Biens	DI	RI	MONTANT
RIP 19 20	1323/041	1313/041	4 688.00
RIP 19 20	1323/041	1313/041	6 293.00
RIP 19 20	1323/041	1313/041	2 932.00
2020-ZH BONNARD	1328/041	1318/041	2 222.00
2020-ZH BONNARD	1328/041	1318/041	14 129.00
2020-ZH BONNARD	1322/041	1312/041	7 809.83
2021RIP004	1328/041	1318/041	23 817.00
2021RIP004	1323/041	1313/041	7 560.00
TOTAL :	69 450.83	69 450.83	

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le virement de crédit et les écritures patrimoniales

- **CS-2022-38-Animations Scolaires :** Monsieur le Président explique que l'opération consiste à engager des actions pédagogiques auprès de différents publics : scolaires, grand public... Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. L'espace scénographique mis en place par le SIAGA sur la base de loisirs des Echelles pourra être un support pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette.

Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés (notamment scolaire). Pour les classes, il est prévu une moyenne de 25 classes par an (années scolaires 2022-2023 et 2023-2024) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif).

Il rappelle que le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette- Bièvre-Truison a été signé en 2022 et que l'action « Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre » qui porte le numéro C-2-1 est inscrite au contrat pour de 63 500 € TTC pour l'année 2022-2023 ;

Le programme pour l'année 2022/2023 comprend :

- Animations scolaires : 25 classes/an X 3 interventions : 48 750 €
- Transport par car Bus : 25 classes/an X 1 interventions : 8750 €
- Matériel pédagogique : 6000 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **CS-2022-37-Etude plan de gestion ripisylve CCLA :** Sous-territoire Bassin Versant Aiguebelette, compétence déléguée au SIAGA par la CCLA : Didier Girard explique que dans le cadre de l'Item 2 de la GEMAPI, il est prévu que l'entretien du cours d'eau ou canal a pour objectif de le maintenir dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Il rappelle également que cette compétence est déléguée au SIAGA par la CCLA sur le sous territoire bassin versant Aiguebelette et que le SIAGA prévoit un plan de gestion d'entretien et de restauration de la ripisylve sur le territoire de la CCLA.
Cette action est inscrite au contrat de bassin Guiers Aiguebelette Bièvre Truison 2022-2024 sous la référence B1.4.3.
Didier Girard indique que le montant estimatif est de 40 000 € HT (48 000 € TTC), financé à 50% par l'Agence de l'eau et 50% par la CCLA

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la participation financière à cette opération, autorise les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **CS-2022-44-Demande de financement RIPISYLVE-2022-2023 :** Didier Girard explique que cette délibération annule et remplace la délibération CS-2022-15 dont le montant a été réévalué. Il indique que le programme 2022/2023 de gestion de la ripisylve du bassin versant du Guiers a été estimé à 159 000 € HT, répartis à 60% en Isère (95 400 €) et 40% en Savoie (63 600 €), la réalisation de ce programme est prévue sur la période allant d'octobre 2022 à décembre 2023
Il comprend :
 - Entretien et restauration de la végétation de berge et des ouvrages 100 000€
 - Valorisation et plantations d'essences autochtones (Peupliers noirs, saules) 22 000€
 - Lutte contre les invasives 20 000€
 - Eco-pâturage 17 000 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation des demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **CS-2022-40-Espèces Exotiques Envahissantes :** Didier Girard explique que cette délibération annule et remplace la délibération CS-2022-26 dont le montant a été réévalué. Il indique que la mise en place d'une étude globale sur les Espèces Exotiques Envahissantes à l'échelle du périmètre du Syndicat a été estimée à 50 000€ et répartis à 60% en Isère (30 000€)

et 40% en Savoie (20 000€). La réalisation de cette étude est prévue sur la période allant de novembre 2022 à décembre 2023. Ce programme comprend :

- Le renforcement des données cartographiques actuelles sur l'ensemble du territoire du SIAGA,
- La définition du stade invasif local et global atteint par les plantes selon la stratégie de bassin (stade 1,2,3 & 4),
- La définition d'objectifs stratégiques et réalistes sur la dynamique locale des espèces : stabilisation, recul, ou disparition des plantes visées dans le territoire de gestion,
- La création d'un plan d'actions : programmation de différents types d'actions avec leurs objectifs techniques

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation des demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **CS-2022-41-Convention mise à disposition et gestion digues :** Didier Girard rappelle que le SIAGA à la compétence GEMAPI, que la délibération N° CS-2022-22 valide une première sélection de systèmes d'endiguements pouvant faire l'objet d'une étude de dangers et d'une procédure de demande d'autorisation.
Il précise qu'aucun procès-verbal de mise à disposition d'ouvrage de protection contre les inondations entre des communes et leur EPCI de rattachement puis avec le Syndicat, n'a été réalisé, et que sur les parcelles privées de l'ouvrage, une convention de gestion à l'amiable avec les propriétaires permet de justifier de la maîtrise foncière. Il rappelle également la validation en bureau du 11 mai 2022 d'une stratégie foncière sur les systèmes d'endiguements.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes les conventions relatives aux systèmes d'endiguement de la Broue

- **CS-2022-42-Marché ACBC élaboration des dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguements sur le bassin GATB et de leur plan de gestion de la végétation :**
Didier Girard rappelle que la délibération N° CS-2022-22 valide une première sélection de systèmes d'endiguements pouvant faire l'objet d'une étude de dangers et d'une procédure d'autorisation, que la commission d'appel d'offres en date du 27 septembre 2022 retenant l'offre Hydrétudes pour le lot 1 concernant l'élaboration des dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguement sur le bassin GATB et l'offre U.E.F. pour le lot 2 concernant l'élaboration de plan de gestion de la végétation des systèmes d'endiguements sur le bassin GATB.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer le marché à bons de commande pour le lot 1 : élaboration des dossiers d'autorisation pour les systèmes d'endiguement sur le bassin GATB, et le lot 2 : élaboration de plan de gestion de la végétation des systèmes d'endiguements sur le bassin GATB

CS-2022-35-Désignation de deux représentants au concours : Didier Girard rappelle qu'une convention SIEGA/SIAGA concernant la construction de nouveaux locaux a été validée par la délibération BS-2021-15 du 24/11/2021, que la délibération CS-2022-28 valide le volet 4 de la programmation détaillée établi par le Cabinet Florès concernant la construction des nouveaux locaux SIEGA/SIAGA. Il indique qu'il est nécessaire d'organiser une consultation sous forme d'un concours d'architecture afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera les missions de conception et de suivi de la construction de locaux,

Jean-Louis Reynaud demande la désignation de deux représentants du SIAGA au sein du jury.
Jean-Louis REYNAUD et Williams DUFOUR se présentent volontaires en tant que représentant du SIAGA au jury du concours d'architecture. Aucun autre membre du conseil syndical ne souhaite y participer.

Le Conseil Syndical vote à la majorité la nomination des deux membres au jury de concours d'architecture

Parcours de formation des élus face aux risques d'inondation :

- 12 septembre : sensibilisation
- 11 octobre : gestion globale du risque inondation et urbanisme
- 16 novembre : piloter une cellule de crise
- 28 novembre : Entraînement sur table à Saint Laurent du Pont
- 13 décembre : mettre en place et maintenir opérationnel son PCS

Questions/Divers

Prochaines dates :

- Mardi 04/10/2022 : 10h00-12h00 – Salle du conseil 4C comité de pilotage plan de gestion sédimentaire
- Bureau Syndical : Mercredi 30/11/2022 à 17h30, Pont De Beauvoisin, salle réunion 1er étage.
- Conseil Syndical : Mercredi 07/12/2022 à 18h00, Pont De Beauvoisin, salle réunion 1er étage.

L'ensemble des membres du conseil syndical n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour ayant été complètement examiné, Jean-Louis Reynaud lève la séance à 20h00.

Le secrétaire de séance
Williams DUFOR



Le 27 septembre 2022
Le Président
Jean-Louis REYNAUD

